

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 7 JUILLET 2014

Session régulière du conseil, sous la présidence de M. Yvon Roy, maire suppléant, tenue le 7 juillet 2014 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Absences

Monsieur Noël Landry, maire
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4

Est également présent, M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- A) Présences et ouverture de la séance du 7 juillet 2014 par M. Yvon Roy, maire suppléant.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 juillet 2014.**
- C) Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2014.**
- D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 1^{er} juillet 2014.**
- E) Période de questions.**
- F) Correspondance.**
- G) Autres sujets - Activités de proximité.**
 - 1) Demande de dérogation mineure 2014-001-D. M. Barry Berwick, 5, rue Faulkner.
 - 2) Avis d'infraction en vertu du règlement sur les nuisances pour le 305, chemin Hodgman, mandat à la Cour municipale.
 - 3) Utilisation des fonds provenant des redevances des gravières.
 - 4) Enrobé bitumineux 2014, adjudication d'un contrat.
 - 5) Demande au MTQ pour interdire le stationnement en bordure de la route 212 / rue Beaudoin.
 - 6) Demande d'exclusion de la zone agricole du périmètre urbain de la route 108, secteur Shermag, amendement de la demande pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles de la propriété de Shermag.
 - 7) Cookshire Elementary School, demande d'aide financière pour des travaux d'amélioration de la cour de récréation.

- 8) Loisirs Cookshire inc., demande d'autorisation pour exploiter un bar dans la salle Guy-Veilleux, 75 rue Castonguay.
 - 9) École nationale des pompiers, renouvellement de l'entente gestionnaire de formation.
 - 10) Super derby de démolition Cookshire 2014, demande en vertu du règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.
 - 11) Lettre d'entente no 4, modification de l'article 3.1.1 i) de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton - CSN. Autorisation de signature.
 - 12) Lettre d'entente no 5, modification de l'article 6.4.2 et mise à jour de la description de tâches de journalier-conducteur et journalier-conducteur de véhicules lourds de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton - CSN. Autorisation de signature.
 - 13) M. Martin Bellerose, tournoi au terrain de balle Sawyerville, demande en vertu du règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.
 - 14) Marc Turcotte, urbaniste-conseil, paiement d'honoraires professionnels.
 - 15) Service exp., paiement d'honoraires professionnels.
 - 16) AstroLab du Mont-Mégantic, autorisation de signature d'un protocole d'entente pour l'installation d'oriflammes.
 - 17) Grondin Guilbeault Fontaine notaires, paiement d'honoraires professionnels.
 - 18) M. Steve Bilodeau, tournoi des pompiers au terrain de balle Sawyerville, demande en vertu du règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.
 - 19) Mme Nancy Cragg, tournoi équipe de Handball au terrain de balle Sawyerville, demande en vertu du règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.
 - 20) Mme Katy Lussier, demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'implantation d'un salon de soins esthétiques.
 - 21) Achat d'un tracteur à gazon.
 - 22) Achat d'une camionnette usagée.
- H) Autres sujets - Activités d'agglomération.**
- I) Propositions des membres du conseil.**
- J) Avis de motion.**
- K) Étude et adoption de règlements.**
- L) Comptes du mois.**
- M) Varia.**

N) Période de questions.

O) Ajournement ou clôture de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance du 7 juillet 2014 par M. Yvon Roy, maire suppléant.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 juillet 2014.

Résolution 2014-07-4791

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 7 juillet 2014 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2014.

Résolution 2014-07-4792

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 2 juin 2014 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail.

La réunion de travail a été reportée au 29 juillet 2014.

E) Période de questions.

- 1) Mme Lise Gagnon informe le conseil que lors des activités de la Fête nationale du Québec au parc de Johnville, plusieurs débris de feux d'artifices sont tombés sur sa propriété. À cet effet, elle remet un sac rempli de ce qu'elle a ramassé pour prouver ses dires. Elle demande que la municipalité fasse une vérification afin que cette situation ne se reproduise pas. Le maire suppléant l'informe que la vérification sera faite.

F) Correspondance.

Résolution 2014-07-4793

1. Gouvernement du Québec – Accusé de réception de la résolution 2014-04-4705 relativement à la signature d'une entente de partenariat fiscal.
2. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Sondage Web sur le volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.
3. MTQ – Inspection et réception sans réserve des travaux effectués par la municipalité.
4. Régie du bâtiment – Nouvelles dispositions concernant le contrôle de la concentration de *Legionella pneumophila* dans l'eau des installations de refroidissement à l'eau.

5. Ville de Sherbrooke – Règlement 994 modifiant le Règlement 456 adoptant le Plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Lennoxville.
6. Municipalité de Compton – Projet de règlement 2002-34-4 modifiant le plan d'urbanisme 2002-34.
7. SADC du Haut-Saint-François – Lancement du Guide des attraits.
8. FQM – Nouvelle brochure destinée aux élus soucieux du bien-être de leurs citoyens.
9. CSRS – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke.
10. Valoris – Installation d'un appareil de détection de radiations.
11. Jeux du Québec – Programmation des finales régionales.
12. Bell – Lettre au CRTC à propos de l'expansion des services large bande dans la région.
13. Chemin de fer Centre du Main et du Québec – Application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires.
14. Les Étincelles du Bonheur – Campagne de financement.
15. Agricultrices de l'Estrie – Campagne de prévention des accidents.
16. Les Producteurs de lait de l'Estrie – Activité camp de jour 2014.
17. Bibliothèque de Sawyerville – Remerciements pour l'appui financier.
18. Cité-école Louis St-Laurent – Remerciements pour notre participation au Gala des mérites scolaires.
19. Jardin Communautaire de Sawyerville – Remerciements pour l'approvisionnement en eau.
20. Association pulmonaire – Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.
21. Association des transports du Canada – Congrès et exposition 28 septembre 2014.
22. Maison Aube-Lumière – Campagne des amis 2014.
23. Médial Conseil Santé Sécurité – Obligation légales en matière de gestion de la prévention de la santé et de la sécurité du travail.
24. PG Solution – Nouvelle application pour signaler un problème sur le territoire de la municipalité.

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G) Autres sujets - Activités de proximité.

- 1) Demande de dérogation mineure 2014-001-D. M. Barry Berwick, 5, rue Faulkner.

Résolution 2014-07-4794

CONSIDÉRANT que M. Barry Berwick, 5 rue Faulkner, dont la propriété est située dans la zone résidentielle RE-18 (lot 4 487 984), demande une dérogation mineure afin d'obtenir un permis de construction pour une résidence bifamiliale sur un terrain dont la façade est de 7,92 mètres alors que la norme minimale est de 20 mètres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis négatif à la dérogation 2014-001-D de M. Barry Berwick, à une séance tenue le 15 mai 2014;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, après nombreuses considérations, refuse la demande telle que formulée, mais accepte une dérogation pour le lotissement d'une rue privée à partir de la rue publique « Faulkner » et allant à la partie plus large où il y aurait un aménagement de virage (rond ou « T ») à lequel le terrain serait rattaché et deviendrait bâtissable;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Barry Berwick telle que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Avis d'infraction en vertu du règlement sur les nuisances pour le 305, chemin Hodgman, mandat à la Cour municipale.

Résolution 2014-07-4795

CONSIDÉRANT que le 11 octobre 2013, M. Steve Dunn, propriétaire du 305, chemin Hodgman a reçu un avis d'infraction relativement à l'accumulation de débris sur sa propriété;

CONSIDÉRANT que malgré l'avis d'infraction, M. Steve Dunn ne s'est pas conformé aux exigences de l'inspectrice en bâtiment et en environnement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE Mme Nicole Jolicoeur, officière en bâtiment et en environnement soit autorisée à transmettre le dossier à la Cour municipale pour les infractions actuelles et futures;

QUE le montant de l'amende soit le montant maximum prévu aux règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Utilisation des fonds provenant des redevances des gravières.

Résolution 2014-07-4796

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'approuver l'utilisation d'un montant de 200 000 \$ du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel que décrit dans le document préparé par le surintendant aux travaux publics en date du 2 juillet 2014.

De plus, pour l'année 2015, le conseil convient de rencontrer la direction pour établir la liste des chemins à réparer ou améliorer avec le fonds réservé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Enrobé bitumineux 2014, adjudication d'un contrat.

Résolution 2014-07-4797

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'achat d'enrobé bitumineux, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

	2000 TM	150 TM	350 TM	1853 l
	EB-10C / TM	EB-10S / TM	EB-14	Liant / l
DJL	78,10 \$	76,10 \$	75,60 \$	1,30 \$
Sintra	80,90 \$	77,95 \$	76,70 \$	1,35 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu d'adjuger le contrat d'achat d'enrobé bitumineux, à Construction DJL pour un montant de 196 483,90 \$ (avant taxes) conformément à sa soumission ouverte le 10 juin 2014 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Demande au MTQ pour interdire le stationnement en bordure de la rue Beaudoin / route 212.

Résolution 2014-07-4798

CONSIDÉRANT l'augmentation de la circulation sur la rue Beaudoin / route 212 depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que la rue Beaudoin / route 212 est relativement étroite et que la circulation est considérée dangereuse quand plusieurs automobiles sont stationnées en bordure de la rue ;

CONSIDÉRANT les plaintes de différents résidents de ce secteur ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu de demander au ministère des Transports d'interdire le stationnement sur les deux côtés de la rue Beaudoin / route 212 entre la rue Principale Est et la voie ferrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Demande d'exclusion de la zone agricole du périmètre urbain de la route 108, secteur Shermag, amendement de la demande pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles de la propriété de Shermag.

Résolution 2014-07-4799

ATTENDU QUE la ville de Cookshire-Eaton s'est adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ci-après citée [la Commission] afin d'obtenir l'exclusion de la zone agricole permanente du périmètre urbain de la route 108 ainsi que certains lots et parties de lots adjacents à celui-ci (dossier numéro 405592);

ATTENDU QUE cette demande visait une superficie de 53,04 hectares;

ATTENDU QUE la Commission a rendu le 4 avril 2014 son orientation préliminaire au dossier dans laquelle elle entend refuser de faire droit à la

demande afin, entre autres, de limiter les impacts sur les activités agricoles et leur développement et de limiter les contraintes sur les activités agricoles, notamment sur les productions animales;

ATTENDU QUE suite à la réception de l'orientation préliminaire, la ville de Cookshire-Eaton a sollicité une rencontre avec la Commission afin d'expliquer sa position par rapport à la demande;

ATTENDU QUE cette rencontre a eu lieu le 19 juin 2014 aux bureaux de la Commission à Longueuil;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre il a été convenu de modifier la portée de la demande d'exclusion afin de transformer celle-ci en demande d'autorisation pour permettre plus précisément l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la propriété de Shermag Inc. (lot 2 129 156 cadastre du Québec);

ATTENDU QUE cette propriété est l'assiette d'une industrie et d'un système de protection contre les incendies (bassin). De plus, la partie sud de cette propriété fait l'objet d'une décision antérieure de la Commission permettant l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QU'actuellement il n'est pas possible de morceler la partie nord de la propriété de Shermag Inc., soit celle adjacente à la route 108, ni permettre la venue de nouvelles entreprises ou de nouveaux commerces sans l'autorisation de la Commission;

ATTENDU QUE cette situation ne favorise pas l'attrait de cette propriété pour d'éventuels acheteurs et diminue d'autant les possibilités de requalification de celle-ci;

ATTENDU QU'il y a lieu dans ces circonstances d'étendre l'autorisation existante à l'ensemble de la propriété de Shermag Inc.;

ATTENDU QUE pour permettre l'analyse de cette nouvelle demande, la Commission requiert de la Ville une nouvelle résolution expliquant la portée de sa demande, le tout motivé en fonction de la réglementation municipale et de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU QUE suite à la rencontre du 19 juin 2014 la ville de Cookshire-Eaton désire informer la Commission des changements suivants au dossier numéro 405592 :

1. La ville de Cookshire-Eaton se désiste de sa demande d'exclusion (volet I et volet II);
2. La ville de Cookshire-Eaton désire transformer sa demande d'exclusion initiale en demande d'autorisation pour permettre l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (soit à des fins commerciales, industrielles et à caractère d'utilité publique (exemple : stations d'épuration, emprise de réseaux d'utilité publique)) du lot 2 129 156 cadastre du Québec d'une superficie de 12,08 hectares, propriété de la compagnie Shermag Inc, le tout tel qu'illustré sur le plan 1 joint à la présente résolution;

ATTENDU QUE le lot 2 129 156 est situé à l'intérieur des limites d'un périmètre urbain identifié au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Le Haut-Saint-François ainsi qu'au plan d'urbanisme et au règlement de zonage du canton d'Eaton (maintenant intégré à la ville de Cookshire-Eaton);

ATTENDU QUE les usages commerciaux, industriels et à caractère d'utilité publique sont autorisés à l'intérieur de ce périmètre urbain;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande est situé à l'intérieur d'un secteur composé de sols de bonne qualité selon la carte des potentiels des sols de l'inventaire des Terres du Canada. Il s'agit en majeure partie de sols de classes 3 et 4 avec toutefois des contraintes de surabondance d'eau et de pierrosité;

ATTENDU QUE malgré la présence de bons sols, les possibilités d'utilisation du lot visé par la demande à des fins d'agriculture sont nulles. De plus, l'homogénéité de la communauté agricole environnante ne sera pas compromise par la demande considérant :

1. La présence d'une industrie sur le lot 2 129 156 implantée avant l'entrée en vigueur de la LPTAA et d'un système de protection contre les incendies avec réservoir et chemin d'accès;
2. L'autorisation de la Commission au dossier numéro 098407 datée du 15 janvier 1986 permettant déjà l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la partie sud de la propriété de Shermag Inc. composée anciennement des lots 11A-3, 11A-8, 11B-1 et 11B-2 du rang III du cadastre officiel du canton d'Ascot (lots maintenant inclus à l'intérieur du lot 2 129 156 cadastre du Québec);
3. La présence de plusieurs usages autres qu'agricoles tant résidentiels (îlot déstructuré selon la décision numéro 341271), commerciaux et institutionnels (école secondaire Alexander Galt) à proximité du lot visé par la demande;
4. Que les commerces **ne sont pas considérés** comme immeubles protégés au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Le Haut-Saint-François suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 215-03, ci-joint à la présente résolution;
5. Que les commerces **ne sont pas considérés** comme immeubles protégés au règlement de zonage du canton d'Eaton (maintenant Cookshire-Eaton), suite à l'entrée en vigueur du règlement 43-2005, ci-joint à la présente résolution;
6. Que la MRC Le Haut-Saint-François s'engage à soustraire les établissements de restauration de 20 sièges et plus détenteur d'un permis d'exploitation à l'année de la liste des immeubles protégés sur le lot 2 129 156 cadastre du Québec et de ses subdivisions subséquentes (voir la résolution de la MRC jointe à la présente résolution);
7. Que la ville de Cookshire-Eaton s'engage à modifier son règlement de zonage afin de soustraire les établissements de restauration de 20 sièges et plus détenteur d'un permis d'exploitation à l'année de la liste des immeubles protégés sur le lot 2 129 156 cadastre du Québec et de ses subdivisions subséquentes;

ATTENDU QU'il existe d'autres endroits sur le territoire de la ville pouvant être utilisés à des fins industrielles, commerciales et d'utilité publique. Toutefois, les caractéristiques du lot visé par la demande et du secteur dans lequel celui-ci s'inscrit font en sorte que ce critère est difficilement applicable au présent cas;

ATTENDU QUE la constitution de propriétés foncières de superficie

suffisante pour y pratiquer l'agriculture ne sera pas compromise par l'acceptation de la présente demande;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation n'aurait pas de conséquences notables sur le milieu agricole environnant. Quant aux inconvénients reliés aux odeurs, ceux-ci sont nuls considérant que les bâtiments d'élevage les plus rapprochés de lu lot visé par la demande doivent déjà respecter les distances séparatrices relatives à un périmètre urbain reconnu à la fois par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE la préservation en eau et en sol pour l'agriculture ne sera pas compromise sur le territoire de la municipalité par l'acceptation de la présente demande;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée permettra à terme la requalification d'un terrain industriel jouissant d'un positionnement stratégique sur le territoire la ville de Cookshire-Eaton et la MRC du Haut-Saint-François;

À CES CAUSES, sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyée par la conseillère Sylvie Lapointe, **IL EST RÉSOLU** par le conseil de la ville de Cookshire-Eaton que :

- La ville de Cookshire-Eaton se désiste de sa demande d'exclusion (volets I et II) déposée au dossier numéro 405592;
- La ville de Cookshire-Eaton demande à ce que soit transformé sa demande d'exclusion initiale en demande d'autorisation pour permettre l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (soit à des fins commerciales, industrielles et à caractère d'utilité publique) du lot 2 129 156 cadastre du Québec d'une superficie de 12,08 hectares, propriété de la compagnie Shermag Inc;
- Cette nouvelle demande respecte les critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du Territoire agricole ainsi que les dispositions du règlement de zonage du canton d'Eaton (maintenant intégré à la ville de Cookshire-Eaton).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Cookshire Elementary School, demande d'aide financière pour des travaux d'amélioration de la cour de récréation.

Résolution 2014-07-4800

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'autoriser le service des travaux publics à fournir la machinerie et la main-d'œuvre pour des travaux d'amélioration de la cour de récréation de l'école primaire anglophone de Cookshire, à raison d'une demi-journée et après entente avec le surintendant aux travaux publics, tel que précisé dans la politique adoptée par le conseil en 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Loisirs Cookshire inc., demande d'autorisation pour exploiter un bar dans la salle Guy-Veilleux, 75 rue Castonguay.

Résolution 2014-07-4801

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton a fait l'acquisition en juin 2014 de la salle Guy-Veilleux située au 75, rue Castonguay à Cookshire;

CONSIDÉRANT qu'on retrouve un bar à cet endroit qui était exploité par Loisirs Cookshire inc., lors de différentes activités;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton ne désire pas exploiter elle-même ce bar;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE Loisirs Cookshire inc. soit autorisé à exploiter, sans frais, le bar situé dans la salle Guy-Veilleux, 75 rue Castonguay à Cookshire, lors des différentes activités qui se tiendront à cet endroit;

QUE Loisirs Cookshire inc. soit aussi autorisé à faire la demande du permis nécessaire auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) École nationale des pompiers, renouvellement de l'entente gestionnaire de formation.

Résolution 2014-07-4802

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à signer le renouvellement de l'entente intervenue entre la Ville de Cookshire-Eaton et l'École nationale des pompiers concernant le gestionnaire de formation.

Cette entente est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Super derby de démolition Cookshire 2014, demande en vertu du règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

Résolution 2014-07-4803

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu :

QUE la municipalité accorde une commandite à Super Derby démolition Cookshire, édition 2014, en conformité avec la Politique sur les dons et les commandites;

QUE cette commandite soit offerte de la façon suivante : cueillette des ordures, collecte sélective et vidange des fosses septiques (la valeur de ces services est estimée à 1 000 \$);

QUE le conseil accepte que 6 pompiers / premiers répondants soient présents lors de l'activité et que ce service soit facturé aux organisateurs;

QUE la municipalité autorise, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques, l'activité qui se tiendra les 30 et 31 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Lettre d'entente no 4, modification de l'article 3.1.1 i) de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton - CSN. Autorisation de signature.

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

- 12) Lettre d'entente no 5, modification de l'article 6.4.2 et mise à jour de la description de tâches de journalier-conducteur et journalier-conducteur de véhicules lourds de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton - CSN. Autorisation de signature.

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

- 13) M. Martin Bellerose, tournoi au terrain de balle Sawyerville, demande en vertu du règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

Résolution 2014-07-4804

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation du parc municipal de Sawyerville selon la politique de location en vigueur tel que demandé par M. Martin Bellerose dans la lettre datée du 3 juillet 2014 pour un tournoi de balle qui se tiendra du 18 au 20 juillet 2014;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007, cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14) Marc Turcotte, urbaniste-conseil, paiement d'honoraires professionnels.

Résolution 2014-07-4805

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu d'autoriser le paiement de 470,25 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Marc Turcotte, urbaniste-conseil, concernant le dossier de la refonte des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15) Service exp., paiement d'honoraires professionnels.

Résolution 2014-07-4806

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'autoriser le paiement de 4 024,13 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Services exp inc. concernant une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour la réception et le traitement des boues de fosses septiques à la station d'épuration de Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16) AatroLab du Mont-Mégantic, autorisation de signature d'un protocole d'entente pour l'installation d'oriflammes.

Résolution 2014-07-4807

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente pour l'installation d'oriflammes annonçant la réserve de ciel étoilé.

Ce protocole d'entente est annexé à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17) Grondin Guilbeault Fontaine notaires, paiement d'honoraires professionnels.

Résolution 2014-07-4808

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'autoriser le paiement de 850 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Grondin Guilbeault Fontaine notaires concernant l'achat de la propriété de Loisirs Cookshire inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18) M. Steve Bilodeau, tournoi des pompiers au terrain de balle Sawyerville, demande en vertu du règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

Résolution 2014-07-4809

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation du parc municipal de Sawyerville sans frais tel que demandé par M. Steve Bilodeau dans la lettre datée du 3 juillet 2014 pour un tournoi de balle des pompiers qui se tiendra du 22 au 24 août 2014;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007, cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19) Mme Nancy Cragg, tournoi équipe de Handball au terrain de balle Sawyerville, demande en vertu du règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

Résolution 2014-07-4810

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation du parc municipal de Sawyerville sans frais tel que demandé par Mme Nancy Cragg dans la lettre datée du 3 juillet 2014 pour un tournoi de balle aux profits de l'équipe de handball qui se tiendra du 12 au 14 septembre 2014;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007, cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20) Mme Katy Lussier, demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'implantation d'un salon de soins esthétiques.

Résolution 2014-07-4811

CONSIDÉRANT que Madame Katy Lussier résidente au 949, route 212 (lot 4 488 251), a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation d'un « salon de soins d'esthétique »;

CONSIDÉRANT la demande d'occupation de l'usage soit une superficie de 340 pieds carrés de la résidence;

CONSIDÉRANT que ce projet est situé dans la zone A-4 où est autorisé l'usage de « services personnels et professionnels » tel que prévu par le règlement 371-2000, chapitre IV, article 4.1.11;

CONSIDÉRANT que l'activité sied dans une résidence et que la superficie d'occupation représente 22 % de la superficie totale du rez-de-chaussée et n'occupe pas plus de 30 % de la superficie du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT que la demande déposée respecte les dispositions édictées par ce même règlement soit : l'espace occupé par cette activité; aucun entreposage extérieur; l'aspect, le contenu et la dimension de l'affichage ainsi que le nombre d'employés;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection au projet de Mme Katy Lussier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21) Achat d'un tracteur à gazon.

Résolution 2014-07-4812

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'accepter l'offre de Scies à chaîne Claude Carrier d'un montant de 10 299,95 \$ (avant taxes), pour l'achat d'un tracteur à gazon Cub Cadet Tank commercial SZ60 KW.

Le surintendant aux travaux publics est autorisé à signer tout document relatif à l'achat de cet équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22) Achat d'une camionnette usagée.

Résolution 2014-07-4813

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'accepter l'offre de M. Jean-Guy Prévost d'un montant de 12 000 \$ (avant taxes), pour l'achat d'une camionnette usagée Chevrolet Silverado 2010, modèle 1500, 4 roues motrices.

L'achat de ce véhicule sera financé à même le fonds de roulement de la municipalité sur une période de 3 ans.

Le surintendant aux travaux publics est autorisé à signer tout document relatif à l'achat de cet équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

Aucun.

I) Propositions des membres du conseil.

Aucun.

J) Avis de motion.

Aucun.

K) Étude et adoption de règlements.

Aucun.

L) Comptes du mois

Résolution 2014-07-4814

Compte salaires

118 023,27 \$

Compte général

201400824	POMPE HYDRAULIQUE	5 403,83 \$
201400825	STÉPHANE LANDRY	100,00 \$
201400826	HOTEL MOTEL SAWYERVILLE	3 018,09 \$
201400827	CHENIL BOUBOU	1 000,00 \$
201400828 (I)	MINISTRE DES FINANCES	245 731,00 \$
201400829	MARTIN TREMBLAY	77,24 \$
201400830	LAURENT & CLAUDETTE	475,00 \$
201400831	STANLEY & DANNY TAYLOR	26 471,26 \$
201400832	HYDRO QUÉBEC	9 660,49 \$
201400833	GESTION GILLES GENEST	316,70 \$
201400834	BELL CANADA	1 742,07 \$
201400835	SCIES À CHAÎNE CLAUDE	802,29 \$
201400836	GRAVIÈRE BOUCHARD INC.	5 858,98 \$
201400837	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	836,29 \$
201400838	IMPRESSIONS HAUT-ST-	146,60 \$
201400839	INFOTECH	0,00 \$
201400840	LES ENTREPRISES DOLBEC	2 853,67 \$
201400841	LOCATION FLEURIMONT INC.	407,68 \$
201400842	EXCAVATION NORMAND	441,50 \$
201400843	MEUNERIE SAWYERVILLE INC.	584,40 \$
201400844	TRANSPORT JEAN-LUC	4 741,86 \$
201400845	FEDERATION QUEBECOISE	146,83 \$
201400846	LES CAMIONS INTER-ESTRIE	3 233,49 \$
201400847	CONSTRUCTION DJL INC.	5 032,25 \$
201400848	EQUIPEMENT WAJAX #30	1 207,22 \$
201400849	PLOMBERIE COTE & FRERE	3 969,07 \$
201400850	RICHARD FORTIER	200,00 \$
201400851	LABORATOIRES D'ANALYSES	794,46 \$
201400852	PREVIMED INC.	57,90 \$
201400853	LOCATION SEVIGNY AUTOS	180,90 \$
201400854	SOLUTEK INFORMATIQUE	459,89 \$
201400855	GROUPE DEZIEL INC.	629,42 \$
201400856	LOGICIELS PREMIÈRE LIGNE	0,00 \$
201400857	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	2 533,53 \$
201400858	CARREFOUR PLUS L.S.D.	2 725,73 \$
201400859	LES ÉQUIPEMENTS MARQUIS	3 134,78 \$
201400860	SLIC	73,28 \$

201400861	GROUPE CAMERON	247,24 \$
201400862	SERVICE D'ARBRES DE	459,90 \$
201400863	DUMAS ET FILS PIÈCES	57,49 \$
201400864	R.B. INSPECTION (1995) INC.	311,01 \$
201400865	DIST. J.M. BERGERON INC.	872,90 \$
201400866	PÉPINIÈRES AMANDA-JOE	2 433,60 \$
201400867	SHER LENN INC.	361,72 \$
201400868	GROUPE ENVIRONNEMENTAL	224,23 \$
201400869	9175-2329 QUEBEC INC.	900,00 \$
201400870	CLAUDE BILODEAU	11,99 \$
201400871	DO-MAR ELECTRIQUE INC.	159,82 \$
201400872	DISTRIBUTION ROYAL NET	250,25 \$
201400873	LUCIEN VEILLEUX	1 845,35 \$
201400874	CONTENEUR ROY	861,27 \$
201400875	SERRURIER HARMER	149,82 \$
201400876	ENTREPRISE LTCA INC.	304,68 \$
201400877 (I)	DEBORAH GEARY-STANLEY	5,40 \$
201400878	LES PNEUS ROBERT BERNARD	7 368,58 \$
201400879	CARQUEST SHERBROOKE-	1 303,53 \$
201400880	ANICK FREDETTE	197,82 \$
201400881	LA COOP DES CANTONS	609,44 \$
201400882	L'ENTREPOT DU	1 254,33 \$
201400883	PAA PIÈCES D'AUTO	1 534,42 \$
201400884	R.C.C. SHERBROOKE INC.	143,66 \$
201400885	ROUILLARD REMORQUAGE	389,77 \$
201400886	FORTIN SECURITE MEDIC	171,96 \$
201400887	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ	403,43 \$
201400888	COMMISSION SCOLAIRE DE	226,00 \$
201400889	CHIFFONS IDÉALS	270,19 \$
201400890	LES PÉTROLES SHERBROOKE	15 685,81 \$
201400891	LES ENTREPRISES ROBERT	497,45 \$
201400892 (I)	CÉLINE BLAIS	62,15 \$
201400893	JEAN TREMBLAY	63,50 \$
201400894 (I)	MARION BOURGOIN	56,75 \$
201400895	CJS ELECTRIQUE INC.	1 546,16 \$
201400896	CLARKE ET FILS LTÉE	1 477,83 \$
201400897	BIOLAB - Division Thetford	187,43 \$
201400898	BERTRAND RUEL	12,51 \$
201400899	FONDS D'INFORM. SUR LE	70,00 \$
201400900	PRODUITS CHIMIQUES CCC	3 319,10 \$
201400901	MINISTRE DES FINANCES	220,00 \$
201400902	LA TRIBUNE LTÉE	695,71 \$
201400903	RÉAL HUOT INC.	1 598,75 \$
201400904 (I)	RESTO HAUTS-BOISES	504,78 \$
201400905	FRANÇOIS PROULX	69,30 \$
201400906	CENTRE DE RENOVATION G.	41,37 \$
201400907	ENFORESTRIE INC.	385,17 \$
201400908	HETEK SOLUTIONS INC.	275,94 \$
201400909	MAGBROOKE FOURNITURE	45,38 \$
201400910	TEAMCO BOIS-	1 576,32 \$
201400911	9117-8418 QUÉBEC INC.	35,36 \$
201400912	LES SPÉCIALISTES D	103,42 \$
201400913	VALORIS - RÉGIE HSF ET	29 185,95 \$
201400914	DISTRIBUTIONS MICHEL	3 412,78 \$
201400915	GROUPE ULTIMA INC.	25,00 \$
201400916	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT	3 046,84 \$
201400917	ALAIN LUSSIER	52,25 \$
201400918	ALARME SHERBROOKE INC.	183,96 \$
201400919	WEL.COM INFORMATIQUE	109,19 \$
201400920	MACPEK INC.	8 115,01 \$
201400921	DISTRIBUTION PRAXAIR	2 159,25 \$
201400922	STRONGCO	314,53 \$
201400923	THIBAUT CHEVROLET	76,63 \$
201400924	9072-5326 QUÉBEC INC.	660,36 \$
201400925	CENTRE DE L'AUTO	557,82 \$
201400926	BALANCES M. DODIER INC.	1 242,65 \$

201400927	CONSTRUCTION GROUPE	5 840,74 \$
201400928	LINDE CANADA LIMITÉE M2193	40,66 \$
201400929	PIERRE PARÉ	18,86 \$
201400930	LES ENTREPRISES SERVICE	13 420,45 \$
201400931	LES REMORQUES LAROCHE	40,24 \$
201400932	DANIEL HUNTING	55,35 \$
201400933	MACHINERIE C. & H. INC.	397,42 \$
201400934	OUTILLAGE PLUS	330,84 \$
201400935	MATÉRIAUX PREVOST	442,69 \$
201400936 (I)	TECHNOLOGIES CDWare INC.	137,01 \$
201400937	LES ÉQUIPEMENTS LAGUE	309,19 \$
201400938	CANEVABEC INC.	730,00 \$
201400939	LES FERME GASS	72,00 \$
201400940	L'EXCELLENCE AGRICOLE DE	496,69 \$
201400941	LOCATION F. LAPOINTE INC.	2 181,77 \$
201400942	RESSORTS CHARLAND	587,07 \$
201400943	SOLUTIA TELECOM QUEBEC	209,88 \$
201400944	TOP LIFT ENTREPRISES	595,53 \$
201400945	ENTREPRISE F.S.T.J. INC.	160,97 \$
201400946	PASCAL YERGEAU	50,00 \$
201400947 (I)	BASEBALL MINEUR DU HSF	177,06 \$
201400948	RUN-DLJ TELECOM	358,17 \$
201400949	COMPRESSEURS PARAMEC	708,94 \$
201400950	RÉSIDENCE COOKSHIRE -	842,77 \$
201400951	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	565,00 \$
201400953	LES SERVICES EXP INC.	6 365,02 \$
201400954	MONTY COULOMBE, S.E.N.C.	771,12 \$
201400955	AGENCE DU REVENU DU	10 352,30 \$
201400956	MINISTÈRE DU REVENU	23 535,98 \$
201400957	BÂTIRENTE	8 655,00 \$
201400958	FONDACTION	5 027,73 \$
201400959	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	827,44 \$
201400960	Desjardins sécurité financière	3 014,05 \$
201400961	SYNDICAT DES	2 783,26 \$
201400962 (I)	SYNDICAT DES POMPIERS	390,32 \$
201400963	FRANÇOIS PROULX	73,80 \$
201400964	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	3 933,75 \$
201400965	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	262,00 \$
201400966	DOWD ADAM	429,18 \$
201400967	SSQ GROUPE FINANCIER	250,00 \$
201400968	DÉMÉNAGEMENT EXPERT	1 260,75 \$
201400969	MONTY COULOMBE, S.E.N.C.	862,31 \$
201400970 (I)	COGESAF	50,00 \$
201400971	GLEN LABEL	400,00 \$
201400972 (I)	MINISTRE DES FINANCES	1 106,00 \$
201400973	GENEVIÈVE GUENETTE	150,00 \$
201400974	HYDRO QUÉBEC	11 306,14 \$
201400975	BELL CANADA	102,67 \$
201400976	TELMATIK	224,43 \$
201400977	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	940,28 \$
201400978	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	724,73 \$
201400979 (I)	IMPRESSIONS HAUT-ST-	312,97 \$
201400980 (I)	CHAMBRE DE COMMERCE	370,00 \$
201400981 (I)	CLAUDIA BEAUREGARD	2 972,10 \$
201400982	LA COOP DES CANTONS	887,14 \$
201400983	ERIC CLOUTIER	160,20 \$
201400984	LES PÉTROLES SHERBROOKE	12 239,59 \$
201400985	GARAGE NIELSEN ET FILS	697,81 \$
201400986 (I)	TOURISME CANTONS-DE-	517,39 \$
201400987 (I)	RESTO HAUTS-BOISES	119,14 \$
201400988	GAZ MÉTRO	80,94 \$
201400989 (I)	PIERRE PARÉ	50,03 \$
201400990	DOWD ADAM	429,18 \$
201400991	LUKE GOUDREAU	227,29 \$
201400992 (I)	Visa Desjardins	2 320,85 \$
201400993	LUKE GOUDREAU	454,57 \$

201400994	AGENCE DU REVENU DU	13 517,83 \$
201400995	MINISTÈRE DU REVENU	29 944,01 \$
201400997 (I)	ALAIN COULOMBE	593,96 \$
201400998 (I)	NOEL LANDRY	839,03 \$
201400999 (I)	YVON ROY	434,76 \$
201401000 (I)	SIMON SIMARD	504,55 \$
201401001 (I)	JOCELYNE L. MASON	484,92 \$
201401002 (I)	YVAN TREMBLAY	321,09 \$
201401003 (I)	YVON TURCOTTE	180,47 \$
201401004 (I)	ROGER THIBEAULT	124,02 \$
201401005 (I)	PIERRE LACHANCE	205,16 \$
201401006 (I)	DENISE GRENIER	941,57 \$
201401007 (I)	SYLVIE LAPOINTE	221,12 \$
201401008 (I)	JEAN-PAUL GENDRON	140,00 \$
201401010 (I)	GRAPHISTE LOUISE	150,00 \$
201401011 (I)	HYDRO QUÉBEC	5 324,80 \$
201401012 (I)	BELL CANADA	1 680,98 \$
201401013 (I)	STATION SERVICE Y.P.G. INC.	3 952,79 \$
201401014 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	1 509,41 \$
201401015 (I)	ÉPICERIE JOHNVILLE ENR.	3 835,66 \$
201401016 (I)	JOURNAL RÉG. LE HAUT	252,90 \$
201401017 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	2 808,03 \$
201401018 (I)	LES ENTREPRISES ROBERT	593,70 \$
201401019 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS	457,46 \$
201401020 (I)	DÉPANNEUR LACHANCE	314,68 \$
201401022 (I)	ASSOCIATION DES	235,00 \$

Total : 640 024,57 \$

Grand total : 758 047,84 \$

Liste des chèques annulés pour la période demandée

201400687	INFOTECH	0,00 \$
201400699	LOGICIELS PREMIÈRE LIGNE INC.	0,00 \$
201400723	JEAN TREMBLAY	0,00 \$
201400750	IBERVILLE TRACTEUR & EQUIPEMENT	8 348,11 \$
201400760	UTC INCENDIE & SECURITE CANADA	755,97 \$
201400762	IBERVILLE TRACTEUR & EQUIPEMENT	8 348,11 \$
201400790	LES SERVICES EXP INC.	225,20 \$
201400791	LES SERVICES EXP INC.	225,20 \$
201400808	INFOTECH	0,00 \$
201400809	LOGICIELS PREMIÈRE LIGNE INC.	0,00 \$
201400810	JEAN TREMBLAY	0,00 \$
201400813	UTC INCENDIE & SECURITE CANADA	755,97 \$

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu que le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M) Varia

Aucun.

N) Période de questions.

- 1) M. René Boutin avise le conseil du mauvais état du chemin Flanders à la sortie du village de Sawyerville. De plus, il donne son opinion sur la convention collective des employés qu'il juge trop généreuse et sur le service de vidange des fosses septiques qui pourrait être amélioré. Le conseil prend note de ses commentaires, mais l'informe que la convention collective a été négociée en tenant compte de la réalité

d'aujourd'hui et que le service de vidange des fosses septiques est effectué de façon professionnelle en tenant compte de toutes les mesures de sécurité.

O) Levée de la séance.

Résolution 2014-07-4815

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier